



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION :

Affaire suivie par : Estelle GARY

COMMANDE PUBLIQUE

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES

N°D25MP104

OBJET : 25FCSMENAGEBAT – PRESTATION MÉNAGE DES STRUCTURES DE FUMEL VALLÉE DU LOT : CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux seuils et aux avances ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures, de services des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°2020B-28-AG en date du 05 juin 2020 relative à la création d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2020B-29-AG en date du 05 juin 2020 relative à l'élection des représentants à la commission d'appel d'offres ;

Considérant le marché n°23FCSMENAGEBAT portant sur le ménage des structures de Fumel Vallée du Lot conclu avec la société ONET de Pont du Casse, qui arrive à son terme le 30 juin 2025 et la nécessité de le relancer ;

Considérant le montant de la dépense, un marché de fournitures et services a été relancé en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la Commande Publique), du 18 avril 2025 au 21 mai 2025 avec parution sur le Sud-Ouest, la plateforme AWS et le site de Fumel Vallée du Lot ;

Considérant l'analyse des offres réalisée dans le respect des règles de la Commande Publique ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De retenir l'offre de la société ONET de Pont du Casse (47) pour un montant total annuel estimé de 87 594,06 € HT (105 112,87 € TTC) afin d'assurer le ménage des structures de Fumel Vallée du Lot conformément au tableau ci-après, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

AR Prefecture

047-200068930-20250616-D25MP104-AR
 Reçu le 18/06/2025
 Publié le 18/06/2025

DÉSIGNATION	Type de prestation	Nombres d'heures mensuelles	Total € HT mensuel	Total € HT annuel
POLE PETITE ENFANCE FUMEL				
Prestations quotidiennes	forfaitaire	86,68	1 755,93 €	
Prestation de nettoyage une fois par an	opération			590,00 €
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE SAINT SYLVESTRE SUR LOT				
	forfaitaire	37,89	742,64 €	
MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE PENNE D'AGENAIS				
	forfaitaire	43,34	849,46 €	
POLE DE SANTE DE FUMEL (à chiffrer au prorata de la surface)				
Prestation ménage CIS (150 m²)	forfaitaire	13,53	312,06 €	
Prestation ménage MSP (570 m²)	forfaitaire	51,42	1 185,96 €	
BASSIN D'INITIATION COUVERT (à lisser sur l'année)				
	forfaitaire	46,34	908,26 €	
PISCINE INTERCOMMUNALE				
Prestation de nettoyage une fois par an	opération			990,00 €
MUSEE DE PREHISTOIRE				
Prestations ménage haute saison (juillet-août)	forfaitaire	32,5	637,00 €	
Prestations ménage moyenne saison	forfaitaire	17,32	339,47 €	
Prestations ménage basse saison (novembre à mars)	forfaitaire	10,83	212,27 €	
OFFICE DE TOURISME				
	forfaitaire	13,00	254,80 €	
ECOLE DES ARTS (communs RDC et ETAGE, salle de danse et vestiaires)				
	forfaitaire	19,50	382,20 €	
ESPACE JEUNES (à lisser sur l'année)				
	forfaitaire	13,00	254,80 €	
TOILETTES BONAGUIL				
Prestations ménage haute saison (mai à septembre)	forfaitaire	13,00	303,90 €	
Prestations ménage basse saison	forfaitaire	4,33	101,22 €	
Prestation complémentaire à l'unité	opération	1,00	19,00 €	

DÉSIGNATION	Type de prestation	Nombres d'heures hebdomadaires	Total € HT hebdomadaire	Total € HT annuel
REMPLACEMENT DES AGENTS				
Siège FVL	forfaitaire	6h	156,00 €	
Ecole des Arts (partie bureaux)	forfaitaire	2h	52,00 €	
Ateliers services techniques Fumel	forfaitaire	2h	52,00 €	
Ateliers services techniques Penne d'Agenais	forfaitaire	2h	52,00 €	
Pôle Petite Enfance Penne d'Agenais	forfaitaire	7h30	195,00 €	

2°) – De préciser qu'il est prévu au BPU un tarif de 26 € HT dans le cadre du remplacement des agents de Fumel Vallée du Lot. Il pourra être utilisé à la survenance du besoin à la demande de Fumel Vallée du Lot ;

3°) – De signer toutes les pièces afférentes au marché ;

4°) – De préciser que le contrat est conclu pour une période d'un an, renouvelable 1 fois soit au total 1 an et 12 mois ;

5°) – De préciser que les crédits sont prévus au budget 2025 et seront prévus dans les budgets suivants.

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250616-D25MP104-AR
Reçu le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 16 juin 2025



Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 18 juin 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 18 juin 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com